

Conditions Générales

2010

Les locations

Le nombre maximum de personnes prévu sur les descriptifs ne sera pas dépassé.

Les tarifs de location comprennent :

- la location du modèle équipé du matériel de vaisselle et de cuisine pour le nombre maximum de personnes prévu (voir descriptif et inventaire minimum prévu)
- 1 véhicule – Dans le cas d'un ou plusieurs autres véhicules, celui-ci ou ceux-ci sera /seront stationné(s) sur le parking extérieur payant (2 € la nuit).
- La consommation électrique (6 ampères maxi)
- La consommation de gaz
- Le chauffage, hors saison

Toute fourniture supplémentaire sera facturée (locations de draps, couvertures, oreillers, ...).

Toute location ou prêt de matériel sera obligatoirement soumis à dépôt de caution.

- En juillet et août, les arrivées se font le samedi à partir de 15 heures, les départs le samedi entre 8 et 11 heures – Les états des lieux entre 8 et 11 heures.

- Hors juillet et août, arrivée le jour prévu, à partir de 15 heures, sauf aménagement possible, les départs, le jour prévu, le matin avant 11 heures.

Pour installer un igloo sur un emplacement locatif, il vous faudra une autorisation expresse. Le nombre total de personnes ne devra pas dépasser la capacité maxi de la location. La mise en place d'un igloo donnera lieu à facturation supplémentaire de 10 euros par nuit

Le solde de la location sera réglé à l'arrivée. Les dates minimum prises en compte seront celles prévues sur le bulletin de réservation.

RESERVATION

Pour réserver, vous avez deux possibilités :

- **Retourner par courrier** le bulletin de réservation papier rempli et signé, accompagné du montant de l'acompte + frais de réservation, en chèque, chèques vacances ou mandat postal. Vous vous serez, au préalable, assurés par téléphone ou par mail, de la disponibilité du modèle de location ou de l'emplacement que vous souhaitez réserver, pour la période qui vous intéresse, et aurez mis une option (celle-ci sera maintenue 7 jours). Dans les plus brefs délais, nous accuserons réception de votre acompte et validerons le détail de votre réservation.
- **Réserver en ligne, par carte bancaire, avec paiement sécurisé** : vous choisissez le modèle de location, ou l'emplacement, vous vérifiez sur le planning, la disponibilité, vous remplissez le bulletin de réservation, vous saisissez en ligne, vos informations de paiement, vous validez. Si le paiement est validé par votre banque, vous recevrez un mail automatique de confirmation de votre réservation, (sous réserve d'acceptation du paiement de votre banque). Un autre mail, quelques jours plus tard, (ou un courrier) accusera réception de votre acompte et détaillera la réservation.

Le dépôt d'une caution de 400 euros en chèque et 50 euros en espèces (pour l'entretien) est obligatoire. Les cautions seront restituées au départ après inventaire, état des lieux, et vérification de « propreté », déduction faite d'éventuels dégâts, et retenue des 50 euros si le ménage n'est pas parfaitement effectué.

En cas de départ en dehors des horaires prévus, les cautions vous seront retournées par courrier dans les plus brefs délais.

Les états des lieux et inventaires sont effectués avant votre arrivée. Il appartient à chaque locataire de vérifier et signaler toute anomalie le jour même de l'arrivée. Tout dommage causé par le locataire lui sera facturé – ou possibilité de remplacement, sur accord.

Pour prendre possession de votre location, vous devrez impérativement présenter une attestation d'assurance « villégiature » (simple déclaration à faire auprès de votre assureur dans le cadre de votre responsabilité civile). Si vous êtes membre de la FFCC (Fédération Française de Camping Caravaning), il vous suffira de présenter votre carte d'adhérent. Le défaut d'assurance pourra entraîner l'annulation pure et simple du séjour.

Un chien (autre que 1ère et 2ème catégorie) pourra être accepté seulement dans certains modèles - voir descriptif - et un seul chien également par emplacement camping(tente ou caravane) sous condition de tatouage et vaccination (anti-rabique depuis plus de 1 mois) à jour – moyennant tarif supplémentaire – . »

Aucun autre animal ne sera accepté.

Les emplacements

- 6 personnes maxi par emplacement
 - Les véhicules sont garés sur l'emplacement (tarif véhicule supplémentaire dès le second) ou sur le parking extérieur payant (2 €) la nuit
 - Branchement électrique possible pour les caravanes. Pour les toiles, seulement sous conditions
 - Réservation possible à partir de 7 nuits.
- Le solde du séjour sera réglé à l'arrivée. La facturation sera établie en fonction des dates minimum prévues sur le bulletin de réservation.

Taxe de séjour :

du 1er Avril au 30 Septembre,
selon la réglementation en vigueur.
En 2009 : 0.20€ /jour et par personne de plus de 13 ans.

Dans tous les cas séjour en location ou emplacement

à l'arrivée :

- Se garer sur le parking « visiteurs et arrivants »
- S'adresser à la réception où un code d'accès vous sera remis après avoir rempli les formalités d'enregistrement
 - Présenter pièce d'identité – Déclarer l'identité de tous les arrivants – Les mineurs seuls, ne sont pas acceptés : ils doivent être accompagnés d'un parent ou représentant légal.
 - Lorsqu'il y a un chien, présenter le carnet de vaccination
 - Présenter l'attestation d'assurance – si elle n'a pas été envoyée auparavant (par mail ou fax par l'assureur ou vous-même) – ou la carte FFCC ;
 - Solder le montant du séjour
 - Pour les locations, déposer les cautions (400 € en chèque – 50 € en espèces)

Séjour :

- Vous prendrez connaissance du règlement intérieur de l'établissement. Vous devrez vous y conformer.
- **Piscine – short et caleçon sont interdits** maillot de bain obligatoire. La piscine est exclusivement réservée à la clientèle du camping. Pour les enfants de moins de 3 ans, port de couches spéciales piscine obligatoire.
- **Visiteurs** : Ils doivent impérativement se présenter à la réception, déclarer leur identité, et ne pourront utiliser les installations du camping (piscine, sanitaire...) qu'après acquittement de la redevance visiteur.
- **Barbecues** : tous les barbecues « feu ouvert » sont interdits. Des barbecues collectifs sont à votre disposition sur le terrain.
- En cas de nécessité d'intervention de personnel technique dans une location (réparation ou entretien) le locataire acceptera le dérangement pouvant être occasionné, sans pouvoir prétendre à aucun dédommagement ou indemnité.

Annulation :

Le camping ne procède à aucun remboursement, pour quelque cause que ce soit (séjour non effectué, annulation, départ anticipé...)
La FFCC (Fédération Française de Camping Caravaning) vous propose une assurance annulation – et vous assure également en responsabilité civile - Vous pouvez aussi souscrire ce type d'assurance auprès de l'organisme de votre choix.